

## CONSEIL MUNICIPAL

## VILLÉ

## Les travaux cette année pour le réseau de fibre optique

LE CONSEIL MUNICIPAL de Villé s'est réuni dernièrement, sous la présidence du maire André Frantz. Il a notamment été question du réseau de fibre optique mais aussi des rythmes scolaires.

## Réseau de fibre optique : 70 000 € pour Villé

Le déploiement du réseau de fibre optique sur le territoire entre dans sa phase active. La société Rosace sollicite la commune pour la pose d'éléments de réseaux nécessaires à l'opération. Le conseil autorise le maire à signer la convention pour la pose d'un nœud de raccordement optique (NRO) et d'un sous-répartiteur optique (SRO) sur le domaine privé de la commune, la permission de voirie pour la pose d'un SRO sur le domaine public routier de la commune, ainsi que celle de raccordement pour l'immeuble communal 6, rue du Klosterwald.

Franck Jehl revient sur la proposition initiale de servitude qui couperait en deux la place des Fêtes. Pourquoi ne pas la contourner ? Le maire explique que la question a été posée à Rosace, mais n'a pas encore eu de réponse.

Les travaux démarreront au courant de cette année. 70 400 € seront à la charge de la commune, l'État, la Région et le conseil départemental financeront le reste.

## Des subventions pour les associations

Les subventions budgétisées lors de l'adoption du budget primitif ont été attribuées nominativement à chacune des 21 associations pour une somme totale de 7 140 €. Les montants sont inchangés par rapport à 2016. Parmi les associations, une nouvelle venue : « La Boule Villoise ».

## Tarifs de l'accueil communal pour l'Ulis

Depuis la rentrée 2013, l'école élémentaire de Villé comporte une Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) qui a pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

La commune a mis en place un service de surveillance et d'accompagnement de ces élèves entre 11 h 30 et 13 h 30, soit deux heures par jour. Cette mission est assurée par les Atsem de la commune, rémunérées à cet effet. Ce dispositif, en fonction depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015, répond au besoin des familles.

Concernant les tarifs, il est proposé au conseil municipal d'adopter un dispositif identique à celui en vigueur à la MJC pour éviter d'avantager ou de léser les familles concernées. Les repas sont facturés à la commune par le collège. La commune facture aux parents les repas ainsi que le dispositif d'accompagnement et de surveillance. Le conseil municipal valide à l'unanimité la poursuite de l'accueil communal pour les enfants de l'Ulis et la grille des tarifs proposés pour 2017-2018. Le maire précise qu'au début, cinq enfants étaient concernés, puis sept et prochainement ils seront dix, le nombre maximum pouvant être accueillis dans une classe étant de 12.

## Les indemnités de fonction des élus à déterminer

Les indemnités des maires et adjoints sont fixées par référence à l'indice terminal de la fonction publique. Il appartient au conseil municipal de déterminer le montant de ces indemnités dans la limite des taux maxima prévus par le code général des collectivités territoriales. Le conseil est invité à fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'indemnité de fonction du maire de Villé, compte tenu de la population de la commune (1853 habitants au 1<sup>er</sup> janvier), à 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (+15 % de majoration au titre du chef-lieu de canton).

Christiane Dutter demande si Villé est encore considéré comme chef-lieu de canton. Le maire répond que oui, un décret a été publié nommant les anciens chefs-lieux de canton « bureaux centralisateurs ».

Le conseil est invité à fixer, selon le même principe, l'indemnité de fonction accordée aux adjoints à 16,5 % de l'indice brut terminal (+ 15 % de majoration au titre du chef-lieu de canton).

Christiane Dutter demande s'« il est possible de faire une seule délibération, valable aussi pour 2018 ? » André Frantz répond que « quelles que soient les modifications à venir, il n'y aura plus de délibération. » Nouvelle question de Christiane Dutter : « Avez-vous la possibilité de renoncer à une augmentation, éventuellement de baisser le pourcentage en vue des budgets contraints ? » Le maire ne s'est « pas posé la question ». Lors du vote, sept conseillers municipaux s'abstiennent.

## Modification des rythmes scolaires : décision ajournée

La délibération a été ajournée dans l'attente d'éléments complémentaires. André Frantz explique que « dans la vallée, il est plus ou moins acquis de passer à la semaine de quatre jours. Des aménagements sont à prévoir au niveau des transports et de l'accueil périscolaire. La décision sera probablement reportée à la rentrée 2018. De plus, le décret n'est pas paru. » Notre dossier à lire en page 44

## Document sur l'évaluation des risques professionnels

La réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales. André Frantz précise que « la commune avait déjà réalisé ce document qui a été jugé incomplet par le centre de Gestion. Si on arrive à le compléter nous-mêmes, il n'y aura pas besoin de prestataire, mais il faut voter la délibération au cas où. » Christiane Dutter pense que « la collectivité doit aussi proposer des solutions ». Jean-Pierre Birger affirme que « le document sera remis à jour chaque année. Il s'agit de recenser les risques, de les maîtriser, de les assumer ». Serge Spiesse émet le souhait de « proposer des actions de prévention ».

## Marché du terroir : renforcer l'équipe

Jean-Pierre Birger insiste sur la nécessité de renforcer l'équipe d'organisation du marché du terroir (début 29 juin) en créant par exemple des binômes qui se relaieraient chaque semaine.

L.F.

## VALLÉE DE VILLÉ Parution du livre « Nos cousins d'Amérique »

## Les souscriptions bientôt closes

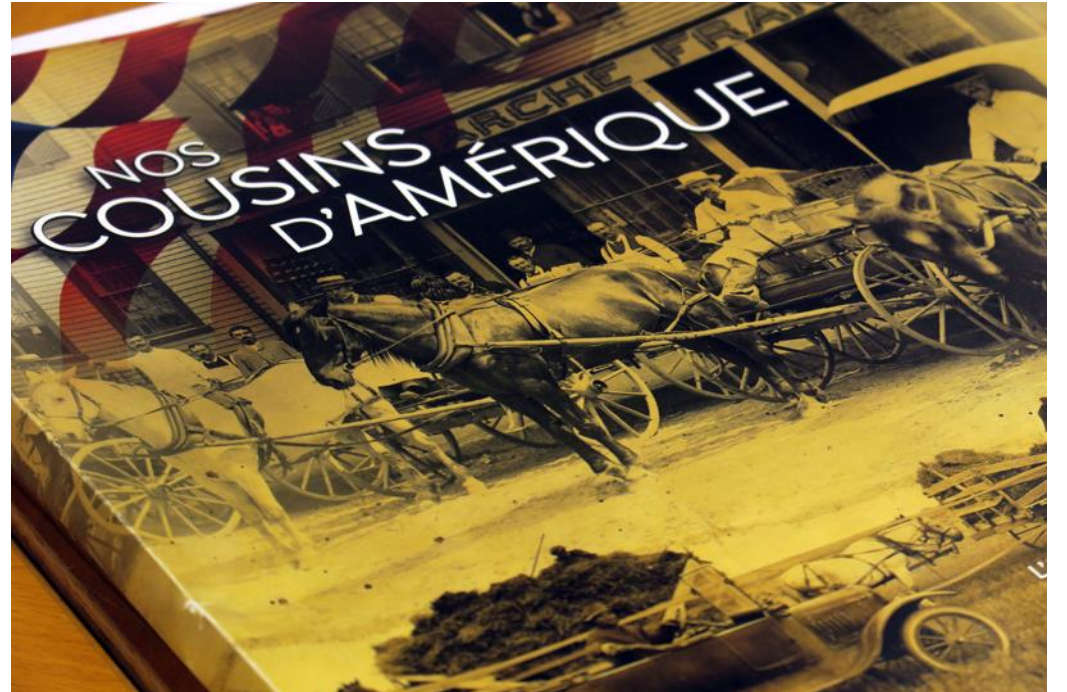
Plus que quelques jours et les souscriptions seront closes pour la commande du livre publié conjointement par la Société d'Histoire du Val de Villé et la Communauté de communes, qui retrace l'histoire de l'émigration des habitants de la vallée aux États-Unis et au Canada.

La sortie officielle est prévue ce samedi 8 juillet. Les souscripteurs pourront le retirer ce jour-là de 9 h à 17 h au caveau de la mairie d'Albé en présence des auteurs et le 10 et 11 juillet au siège de la communauté de communes de la vallée de Villé.

## Une mine de témoignages

Fruit de longues et patientes années de recherches et de collecte de documents aussi bien dans les services d'immigration que dans les synthèses déjà publiées sur ce sujet ou dans les banques de données en ligne, mais surtout dans les archives familiales, l'ouvrage recèle une mine d'écrits, de témoignages et de photos d'époque qui relatent le parcours de ces familles ayant fait le grand voyage entre 1840 et 1914.

Quelles sont les raisons spécifiques à la vallée de cette émigration ? Quels étaient les villages les plus « touchés » ? Quels étaient les moyens financiers des migrants ? De quels ports sont-ils partis ? Comment ont-ils voyagé ? Où se sont-ils installés ? Comment ont-ils été accueillis ? Quelle a été leur destinée là-bas ? Certains sont-



Le livre est à retirer ce samedi au caveau de la mairie d'Albé. PHOTO DNA - FRANCK DELHOMME

ils revenus ? Autant de questions et bien d'autres encore qui trouvent leurs réponses dans les 324 pages du livre. Un phénomène évoqué dans sa globalité donc, et plus de 200 pages consacrées à des sagas familiales évoquées individuellement, relatant souvent des

épopées hors du commun, étayées par des dates précises, des extraits de presse, des graphiques, des cartes de géographie et des photos fournies par les familles restées au pays et qui ont gardé le contact avec les parents d'Outre-Atlantique. Un livre à mettre entre toutes les

mains ! Conditions de vente : 30 € l'exemplaire sur souscription jusqu'au 8 juillet, puis 35 € l'exemplaire à la vente. Renseignements et formulaires de souscription sur le site : [www.cc-cantondeville.fr](http://www.cc-cantondeville.fr)

L.F.

## DIEFFENBACH-AU-VAL Fête de quartier

## Bavarder entre voisins du Faubourg



Les participants de la cinquième fête du quartier du Faubourg. PHOTO DNA

Dans le quartier du Faubourg de Dieffenbach-au-Val, une bonne trentaine de personnes, et majoritairement des jeunes, ont vécu la journée annuelle des retrouvailles dernièrement.

Sous un soleil moins éprouvant que les jours précédents, un repas de midi et du soir a été proposé aux convives, moyennant une participation financière abordable pour les deux repas principaux. Chaque famille a contribué pour une salade ou un dessert, et le

montage du chapiteau la veille. Suivant les directives de Frédérique Schmitt, la bonne ambiance a régné tout au long de cette rencontre qui a permis de bavarder, et d'en savoir un peu plus sur la vie des voisins.

A.H.

## L'AGENDA

MARCKOLSHEIM  
Communauté de communes

► JEUDI 6 JUILLET. La réunion du conseil de communauté de la Comcom du Ried de Marckolsheim se tiendra à la mairie à 19 h. Ordre du jour : création d'un poste de contractuel pour l'emploi de chargé de développement et d'animation économique. Régularisation du transfert de compétence - périscolaires de Marckolsheim, Sundhouse et Wittisheim. Service de cantine de Mackenheim - convention financière de mise à disposition. Plan local de l'habitat - aide à la rénovation énergétique.

MARCKOLSHEIM  
Conseil municipal

► JEUDI 6 JUILLET. Le conseil municipal se réunira à 20 h à la salle du conseil municipal. Ordre du jour : lotissement « Schlettstadterfeld » : bilan de la concertation. Friche COOP (rue de Vendée/rue des Ardennes) : échange foncier avec sortie du domaine public communal. Rue de l'Hôpital : échange foncier avec sortie du domaine public communal. Cession terrain zone d'activités Maginot : section 64 - parcelle 302. Création d'une voie de circulation douce nord-sud : demande de subvention régionale. Itinéraire cyclable Marckolsheim/Ohnenheim : mise à disposition du foncier public communal. Renouvellement du bureau de l'association foncière - période 2017/2023. Personnel - mise à jour du tableau des effectifs. Périscolaire - régularisation du transfert de compétence.